

## MAIRIE DE VARETZ



### **GROUPE SCOLAIRE EUGENE BOUDET REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Il est impératif que pour le bon déroulement du repas : tant au niveau du rythme du repas qu'au niveau du comportement et des attitudes des enfants, des règles soient précisées et respectées par l'ensemble des enfants qui prennent leur repas au restaurant scolaire.

#### **Relationnel**

- Règles élémentaires de politesse : Bonjour, S'il vous plait, merci,...
- Respecter le personnel d'encadrement, de restauration et de surveillance
- Respecter ses camarades
- Ne pas insulter
- Ne pas avoir de comportements dangereux.

#### **A Table et dans les locaux**

- Apprendre à partager et à communiquer avec ses camarades
- S'installer dans le calme
- Rester assis pendant la durée du repas et ne pas se lever sans y avoir été autorisé
- Ne pas crier, ni interpellé ses camarades installés à une autre table
- Apprendre à manger proprement, apprendre à goûter les nouveaux plats
- Ne pas jeter et jouer avec la nourriture, ni avec l'eau et d'autres accessoires nécessaires au bon déroulement du repas (serviettes papier...)
- Ne pas taper sur la table, ni se balancer sur les chaises
- Ne pas courir et crier dans les couloirs
- Participer au rangement des tables, ranger sa chaise

**Tout manquement au règlement (attitude négative, répétitive, inacceptable) au restaurant scolaire fera l'objet d'avertissement inscrit dans un registre. Les parents seront avertis par l'intermédiaire d'un courrier envoyé par la Mairie.**

**Le Maire ou son représentant élu se verra dans l'obligation de prendre des sanctions en cas de récidive pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la cantine.**